



CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES CHARENTES

Mention d'information (n°2023-03)

Gestion des situations de précarité

La Mutualité Sociale Agricole des Charentes met en œuvre un traitement de données à caractère personnel dénommé « **Gestion des situations de précarité** » ayant pour objet la gestion et le suivi de situations de précarité afin que les adhérents bénéficient de l'ensemble de leurs droits.

Le traitement a pour objectifs :

- La détection, la gestion et le suivi de situations de précarité
- La mise en place d'un accompagnement des situations de précarité (prise de rendez-vous individuel et analyse des possibles droits aux prestations)

Ce traitement, qui concerne les assurés de la MSA des Charentes, est nécessaire à l'exécution d'une mission de service public.

Les informations traitées sont les suivantes : données d'identification, vie personnelle, vie professionnelle, informations d'ordre économique et financier, NIR, données de santé, données de gestion.

Les données sont conservées pendant 18 mois à compter du signalement.

Les destinataires des données sont les référents précarité individuellement habilités par le Directeur de la caisse de la MSA des Charentes.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général à la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement des données qui vous concernent.

Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes ou à son Délégué à la protection des données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy TSA – 80715 PARIS CEDEX 07